

## **Conseil communautaire du 6 novembre 2017**

*Sur convocation en date du 30 octobre 2017.*

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à vingt heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

### **Ordre du jour :**

- Espace Socio-Culturel à Droué : Tarifs 2018

- Complexe sportif intercommunal à Morée :

1) Tarifs 2018

2) Marché pour le transport des élèves

- SPANC :

1) Tarifs 2018 pour réalisation de vidanges

2) Décision modificative

- Logement à Moisy : Effacement de dettes - Décision modificative

- Tourisme :

1) Election d'un nouveau membre au Conseil de Développement (collège « Bénévoles et Socio-professionnels »)

2) Circuit des Perrons : panneaux pédagogiques

- GEMAPI

- Projets d'investissement 2018

- Questions diverses

### **Etaient présents :**

<b>Bouffry</b> Monique Soria	<b>Brévainville</b> Dominique Brunet Jean-Pierre Brulé	<b>Busloup</b> Marcel Defremont Roselyne Duhourcq	<b>La Chapelle-Enchérie</b> Christiane Larue Jean-Philippe Lehoux
<b>La Chapelle Vicomtesse</b> Daniel Barilleau Pascal Prudhomme	<b>Chauvigny-du-Perche</b> Danielle Périn	<b>Droué</b> Yves Bertouy Laëtitia Bouilly	<b>Fontaine-Raoul</b> Luc Granger Jean-Pierre Plessis
<b>La Fontenelle</b> Joël Verdier Daniel Dorilleau	<b>Fréteval</b> Bernard Pillefer Françoise Callut	<b>Lignièrès</b> Jean-Pierre Mahaudeau Thierry Galmiche	<b>Lisle</b> Jean-Marie Neff Chantal Maillet
<b>Moisy</b> Michel Beaudoux	<b>Morée</b> Alain Bourgeois Jany Kestelyn	<b>Ouzouer-le-Doyen</b> Robert Bouchet Pierre Brousse	<b>Pezou</b> Aurélien Lemoine
<b>Le Poislay</b> Séverine Coigneau	<b>Renay</b> Danielle Cohergne Monique Farrant	<b>Romilly-du-Perche</b> Christophe Leclercq Régine Vassaux	<b>Ruan-sur-Egvonne</b>
<b>St-Hilaire la Gravelle</b> Dominique Patignier Gérard Viard	<b>St-Jean Froidmentel</b> Laurent Borel Sandrine Mathurin	<b>Villebout</b> Emmanuel Granger	

**Etaient absents :** Daniel Dufour, Jacky Dufournier, Sixtine Lamé, Frédérique Launay, Michel Pionnier, Alain Brunet, Christine Aubry, Daniel Alazard.

**Pouvoirs :** Jacky Dufournier à Danielle Périn, Michel Pionnier à Séverine Coigneau, Alain Brunet à Daniel Barilleau, Daniel Alazard à Emmanuel Granger.

Nombre de membres :

En exercice : 45

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Votants : 42

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Christophe LECLERCQ a été désigné secrétaire de séance.

Le Président appelle les membres du conseil communautaire à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 9 octobre 2017, qui est approuvé à l'unanimité.

## **OBJET : Espace Socio-Culturel à Droué**

### **Tarifification 2018**

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'appliquer la tarification suivante pour la location de l'Espace Socio-Culturel à Droué à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

	Associations de la CPHV		Particuliers CPHV	Particuliers et associations hors CPHV	Caution
	1 <sup>ère</sup> utilisation	Utilisations suivantes			
Grande salle + bar avec verres : vin d'honneur réunion ou assemblée générale diverse	Gratuit	88,00 €	170,00 €	340,00 €	412,00 €
Grande salle : spectacle, concert, théâtre	Gratuit	309,00 €	391,00 €	783,00 €	412,00 €
Grande salle + cuisine : mariage, fête familiale	Gratuit	376,00 €	510,00 €	886,00 €	412,00 €
Journée supplémentaire		108,00 €	108,00 €	216,00 €	
Couvert : Couteau, fourchette, petite cuillère, petite et grande assiette plate, 2 verres, soucoupe et tasse : 1,00 €					
Vaisselle ou mobilier rendu cassé ou manquant : assiette : 8,00 € - tasse : 5,00 € - soucoupe, verre : 3,00 € - couteau, fourchette, cuillère : 2,50 € - chaise : 31,00 €					
Ménage : 103,00 €					

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs de location de l'Espace Socio-Culturel à Droué pour l'exercice 2018 comme mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à tout mettre en œuvre pour les faire appliquer.

## **OBJET : Complexe sportif intercommunal à Morée**

### **Tarifs de location 2018**

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de fixer les conditions applicables pour la mise en location du Complexe Sportif Intercommunal à Morée pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de pratiquer les conditions de location ci-dessous pour l'année 2018 :

**Le Complexe Sportif Intercommunal est loué uniquement pour des événements à caractère sportif.**

#### **LOCATION DU GYMNASSE :**

- ⇒ 309 € la journée pour tous les utilisateurs qui n'ont pas de convention de mise à disposition régulière du gymnase
- ⇒ 515 € la caution (en cas de dégradation ou de ménage non effectué)
- ⇒ 412 € l'utilisation des tapis de protection (pose/dépose/nettoyage : réalisés par des agents de la collectivité)
- ⇒ facturation réelle des consommations eau/électricité/gaz (relevés effectués lors des état des lieux)

## **LOCATION DU DOJO :**

- ⇒ 309 € la journée pour tous les utilisateurs qui n'ont pas de convention de mise à disposition régulière du dojo
- ⇒ 515 € la caution (en cas de dégradation ou de ménage non effectué)
- ⇒ facturation réelle des consommations eau/électricité/gaz (relevés effectués lors des états des lieux)

Lors d'un événementiel, l'organisateur s'engage à signer une convention de mise à disposition ponctuelle, à déposer une caution et à faire un état des lieux.

La location est gratuite pour les associations sportives de la CPHV dans le cadre d'une organisation ponctuelle d'événementiel.

La caution est applicable à tous les utilisateurs sauf pour les associations sportives qui ont signé une convention de mise à disposition régulière.

---

## **OBJET : Complexe sportif intercommunal à Morée**

### **Transport des élèves des écoles primaires et maternelles**

#### **Marché de service**

Le Président informe les membres du conseil communautaire de la nécessité de renouveler le contrat de prestation de service pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, afin de donner le meilleur accès à la pratique des activités sportives par les enfants des écoles dans le cadre pédagogique de l'enseignement.

Suite à consultation, le Président propose de retenir l'entreprise CARS SIMPLON – 41290 OUZOUEUR-LE-DOYEN pour un montant de 9 202,45 € HT (TVA en sus), pour la période du 13 novembre 2017 au 22 mai 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de retenir la société CARS SIMPLON – 41290 OUZOUEUR-LE-DOYEN pour le transport des élèves des écoles maternelles et primaires du secteur du Haut Vendômois jusqu'au complexe sportif intercommunal à Morée, pour les activités sportives pratiquées dans le cadre pédagogique de l'enseignement, au coût total de 9 202,45 € HT (TVA en sus) pour la période du 13 novembre 2017 au 22 mai 2018.
- **AUTORISE** le Président à passer commande et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

## **OBJET : Service public d'assainissement non collectif**

### **Marché pour prestation entretien / vidange**

#### **Révision des prix – Tarifs facturation aux usagers**

Le Président indique que dans le cadre du fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), la Communauté du Perche & Haut Vendômois a choisi d'exercer la compétence entretien. Afin d'être en mesure de répondre aux sollicitations des usagers pour cette compétence, une prestation d'entretien est proposée (pour les usagers qui le souhaitent) par la Communauté du Perche & Haut Vendômois consistant en la réalisation d'opérations de vidanges des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif. Le Président rappelle la délibération du 6 novembre 2014 confiant cette prestation à l'entreprise SANITRA FOURRIER - SUEZ – 41100 VENDOME. Conformément aux clauses du marché, les prix sont révisés chaque année à la date de reconduction du contrat, selon la formule présente dans le cahier des charges.

Après application de la formule de révision, le Président propose d'appliquer la tarification suivante à compter du 17 novembre 2017 et pour une durée d'un an :

VIDANGE DES OUVRAGES DE PRETRAITEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF					
BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES ET FORFAITAIRES					
Nombre minimum d'inscrits pour déclencher le service d'interventions programmées (vidanges groupées)	5				
Désignation de l'ouvrage	Unité	Intervention programmée (vidanges groupées)		Intervention en urgence (individuelle)	
		Montant en € HT / TTC		Montant en € HT / TTC	
<b>Vidange fosse toutes eaux, fosses septiques et fosses étanches</b> Ouvrage accessible situé à maximum 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.  La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation générale de la mission (démarches administratives, établissement et mise au point des bordereaux d'intervention et de suivi, relations diverses avec la collectivité)</li> <li>- la participation à toute réunion éventuelle qui serait nécessaire à chaque campagne d'entretien</li> <li>- le déplacement sur le site et les frais en découlant</li> <li>- la fourniture des matériels nécessaires</li> <li>- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations</li> <li>- la vidange de la fosse septique, toutes eaux ou étanche,</li> <li>- le nettoyage de l'ouvrage</li> <li>- le nettoyage du préfiltre lorsqu'il existe (préfiltre à pouzzolane ou à cassette)</li> <li>- un test de bon fonctionnement</li> <li>- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)</li> <li>- le transport et le dépotage des boues prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage</li> <li>- l'établissement du bordereau d'intervention</li> </ul>					
<b>Volume à vidanger : 0 à 1000 L</b>	FORFAIT	84,61	93,07	159,26	175,19
<b>Volume à vidanger : 1001 à 2000 L</b>	FORFAIT	109,49	120,44	184,15	202,56
<b>Volume à vidanger : 2001 à 3000 L</b>	FORFAIT	134,38	147,82	209,03	229,93
<b>Volume à vidanger : 3001 à 4000 L</b>	FORFAIT	159,26	175,19	233,92	257,31
<b>Volume à vidanger : 4001 à 5000 L</b>	FORFAIT	184,15	202,57	258,80	284,68
<b>Volume à vidanger : 5001 à 6000 L</b>	FORFAIT	209,03	229,93	283,69	312,06
<b>Volume à vidanger &gt; 6000 L</b>	Coût du m <sup>3</sup> supplémentaire	24,89	27,38	24,89	27,38
<b>Vidange bac à graisses</b> Ouvrage situé à moins de 50 mètres du lieu de stationnement de l'hydrocureur.  La prestation comprend : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le déplacement sur le site et les frais en découlant</li> <li>- la fourniture des matériels nécessaires</li> <li>- la fourniture d'eau éventuellement nécessaire aux prestations</li> <li>- la vidange du bac dégraisseur, y compris le déroulage des tuyaux nécessaires jusqu'à une longueur de 50 mètres.</li> <li>- le nettoyage de l'ouvrage</li> <li>- un test de bon fonctionnement</li> <li>- le démarrage de la mise en eau de la fosse (fourniture de l'eau par l'utilisateur)</li> </ul>					

- le transport et le dépotage des graisses prélevées dans un site agréé et quelque soit la distance séparant l'installation du site de dépotage - l'établissement du bordereau d'intervention et la fiche de suivi des graisses					
<b>Volume à vidanger &lt; 250 L</b>	FORFAIT	19,91	21,90	89,59	98,55
<b>Volume à vidanger &gt; 250 L</b>	FORFAIT	29,86	32,85	99,54	109,49
<b>Vidange poste de relevage</b>	FORFAIT au m <sup>3</sup>	64,70	71,17	134,38	147,82
<b>Vidange microstation d'épuration</b>	FORFAIT au m <sup>3</sup>	64,70	71,17	134,38	174,82
<b>Déplacement sans intervention (usager absent, ouvrages non accessibles....)</b>	FORFAIT	49,77	54,75	119,45	131,40
<b>Curage et/ou nettoyage sous pression des canalisations - Coût au mètre linéaire.</b>	ml	2,49	2,74	4,98	5,48
<b>Mise en place d'une longueur d'aspiration supérieure à 50 mètres, par tranche de 10 mètres supplémentaires</b>	FORFAIT	14,93	16,42	29,86	32,85
<b>Taux de TVA appliqué : 10%</b>					

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'approuver les tarifs susvisés qui seront demandés aux usagers ayant souscrit à la prestation proposée par la Communauté du Perche & Haut Vendômois pour l'entretien/vidange des ouvrages de prétraitement des installations d'assainissement non collectif,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## **OBJET : Finances**

### **Budget annexe SPANC – Décision Modificative 3**

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il s'avère nécessaire de délibérer sur une nouvelle décision modificative sur le budget annexe « SPANC », en raison d'une erreur d'imputation comptable apparue sur la décision modificative n°1. Il propose donc de procéder à la décision modificative suivante dans le cadre de l'annulation d'un titre émis sur l'exercice 2016.

#### **DECISION MODIFICATIVE 3 – VIREMENT DE CREDIT**

° Transfert de crédit pour un montant de 75,00 euros du compte 678 (Autres charges exceptionnelles) au compte 673 (Titres annulés (sur exercices antérieurs)).

D-678 : - 75,00 €

D-673 : + 75,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **OBJET : Logements Locatifs à Moisy**

### **Effacement de loyers – Décision Modificative 1**

Le Président informe les membres du conseil communautaire que le Tribunal d'Instance de Blois a décidé en date du 8 septembre 2017 de mettre en œuvre une procédure de rétablissement personnel au bénéfice de Monsieur MAILLARD Joël, locataire du logement 2 situé au 1 rue de la Mare – 41160 MOISY. Par conséquent, il est demandé à la Communauté du Perche & Haut Vendômois d'effacer les loyers impayés pour la période du 02/06/2016 au 08/09/2017 par Monsieur MAILLARD, dont le montant s'élève à 1 891,04 euros.

Le Président propose au conseil communautaire d'accéder à cette requête. Pour ce faire, il propose d'approuver la décision modificative suivante au budget annexe 2017 « Logements Locatifs à Moisy » :

#### **DECISION MODIFICATIVE 1 – VIREMENT DE CREDIT**

° Transfert de crédit pour un montant de 1 891,04 euros du compte 615228 (Entretien et réparations autres bâtiments) au compte 6542 (Pertes sur créances recouvrables – Créances éteintes).

D-615228 : - 1 891,04 €

D-6542 : + 1 891,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de procéder à l'effacement des loyers dus pour la période du 02/06/2016 au 08/09/2017 par Monsieur MAILLARD Joël, locataire du logement 2 situé au 1 rue de la Mare – 41160 MOISY,
- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

---

#### **OBJET : Tourisme**

##### **Circuit des Perrons – Panneaux pédagogiques**

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'installer des panneaux pédagogiques sur chacun des sites faisant partie du « Circuit des Perrons » réalisé par l'Office de Tourisme Intercommunal du Perche & Haut Vendômois, afin de pouvoir exposer aux visiteurs l'histoire de ces pierres. La pose de sept panneaux pédagogiques sera effectuée sur les six emplacements concernés se trouvant sur les communes de Saint-Hilaire la Gravelle, Morée, Fréteval, Lisle et Rahart.

Pour ce faire, le Président présente le devis présenté par la société SIGNETIS – 37210 ROCHECORBON d'un montant de 1 995,00 € HT soit 2 394,00 € TTC.

Cette dépense sera inscrite au compte 2145 du budget principal 2017 de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'installer des panneaux pédagogiques sur les sites faisant partie du « Circuit des Perrons »,
- **APPROUVE** le devis de la société SIGNETIS – 37210 ROCHECORBON, pour un montant de 1 995,00 € HT soit 2 394,00 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer le bon de commande et toutes les pièces relatives à ce dossier.

---

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Tourisme :**

L'élection d'un nouveau membre du Conseil de Développement de l'OTIPHV (collège des Socio-professionnels et Bénévoles) est reportée au prochain conseil communautaire.

#### **GEMAPI :**

Une réunion d'information réunissant le SIERAVL et ses communes adhérentes aura lieu le lundi 13 novembre 2017 à 18h30 à Vendôme. Afin d'en faire le compte-rendu et de préciser les modalités de mise en application de la compétence GEMAPI, la CPHV tiendra ensuite une réunion le mercredi 15 novembre 2017 à 20h00 à Fréteval avec les maires de la communauté.

### **Eau et assainissement :**

Une réunion de la commission « Protection et Mise en valeur de l'environnement » aura lieu le 7 décembre 2017 à 20h00 à Fréteval, bénéficiant également de la participation des Présidents de syndicat d'eau, des maires des communes disposant d'un réseau d'assainissement collectif et des membres du groupe de travail CPHV « Eau et assainissement ». Elle aura pour objet la préparation de la prise de compétence « Eau et assainissement » par la CPHV au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Projets d'investissement 2018 :**

Le conseil communautaire mènera une réflexion sur le programme d'investissements prévu pour 2018, dont les principales opérations envisagées sont :

- étude pour aménagement d'un cabinet médical à Pezou
- éclairage du terrain de tennis à Droué
- circuits « Boucles à Vélo »
- piste cyclable Pezou-Lisle et Morée-Saint-Hilaire la Gravelle

Monsieur GALMICHE souligne l'importance du projet de cabinet médical à Pezou pour préserver l'implantation d'un médecin sur la commune. Les travaux devraient être menés en 2019.

### **Restauration du terrain de football de Pezou :**

Le Président informe le conseil communautaire de la réponse négative donnée à la commune de Pezou pour la prise en charge par la CPHV de la rénovation de la pelouse du terrain de football, du fait que ce type d'opération n'entre pas dans le cadre des compétences communautaires actuelles.

Monsieur GALMICHE, rejoint par Monsieur LEMOINE souhaite qu'une intervention communautaire soit possible dans la mesure où l'absence d'entretien des équipements sportifs contribuerait à désertifier le territoire et à le rendre moins attrayant pour les jeunes.

Monsieur L. GRANGER propose d'étudier la mise à disposition des terrains de football à la CPHV. Monsieur NEFF demande à ce que les communes possédant un terrain de football transmettent les coûts de fonctionnement et d'investissement occasionnés.

### **Développement économique :**

La CPHV a sollicité l'avis des domaines pour la vente de deux locaux artisanaux respectivement situés rue de Tréton (au profit de Monsieur TALBOT, menuisier) et rue Félix Silly (au profit de la commune) à Droué. Ces ventes seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Par ailleurs, le Président indique que Monsieur NEFF et lui-même se sont entretenus avec des représentants de l'ISMER pour faire le point sur les actions entreprises vis-à-vis des porteurs de projet sur notre territoire, et qu'il sera proposé lors du budget primitif 2018 de porter à 3 500 euros (au lieu de 2 500 euros actuellement) la subvention accordée à cet organisme.

### **Fonds de concours :**

Monsieur E. GRANGER propose de réinstaurer un mécanisme de fonds de concours pouvant être attribuées aux communes sollicitant la CPHV, en plafonnant les financements qui pourraient être attribués à environ 1 500 euros. Il estime que cela permettrait de mieux promouvoir l'intercommunalité auprès des habitants. Monsieur BARILLEAU, Monsieur DEFREMONTE et Monsieur MAHAUDEAU rejoignent l'opinion de Monsieur E. GRANGER.

Le Président soutient l'idée qu'une réflexion soit menée à ce sujet.

Monsieur BERTOUY rappelle que le dispositif de fonds de concours qui était précédemment mis en place a été abandonné pour l'exercice 2017 pour des raisons budgétaires. Il souligne que si les élus communautaires souhaitent réinstaurer des fonds de concours, il conviendra d'en définir les modalités d'attribution (projets retenus, taux de subventionnement...).

### **PLUi :**

Monsieur BOREL a constaté plusieurs erreurs dans le document alors que ces éléments ont été signalés plusieurs fois au bureau d'étude CITADIA qui est chargé de sa rédaction. Les élus ont donc le sentiment de faire le travail de correction à plusieurs reprises, ce qui doit être évité.

### **Communication :**

Monsieur MAHAUDEAU suggère que la CPHV engage une campagne de communication, notamment par le biais de sa lettre d'information Actu Comm', sur les aides et soutiens disponibles aux personnes intéressées par la reprise d'une entreprise.

**Divers :**

- Monsieur DEFREMONT attend de la CPHV qu'elle redonne du dynamisme auprès des jeunes dans les petites communes car il y a un désintérêt global qui se traduit notamment dans la composition des conseils municipaux.
- Monsieur MAHAUDEAU indique que sa remarque sur l'octroi de colis de Noël ne s'inscrivait pas dans une perspective de proposition et non de contestation mais qu'il souhaitait soumettre l'idée de récompenser le personnel communautaire par le biais du régime indemnitaire.

**Prochain conseil communautaire : lundi 11 décembre 2017 à 20h00 à Droué**

Le Président,

Alain BOURGEOIS

